

La mère coupable dans la légende de *Robert le diable* (XII^e-XIX^e siècles)

Parmi les stéréotypes qui alimentent les hagiographies et les récits de conversion, figure celui de la mère favorisant, par sa piété exemplaire, la vocation spirituelle de son fils : de saint Augustin à saint Louis, en passant par Guibert de Nogent¹, les exemples ne manquent pas et leur notoriété explique peut-être l'annexion de ce motif dans la tradition romanesque.

En témoigne le roman de *Robert le diable* que nous a laissé un auteur anonyme de la fin du XII^e siècle, et qui a connu une longue postérité, au fil de ses remaniements successifs². Le récit s'ouvre sur le drame de la stérilité, qui frappe le duc et la duchesse de Normandie. Celle-ci, lasse de prier Dieu, invoque le diable. Immédiatement exaucée, elle enfante un être démoniaque. Robert consacre ses premières années à mettre le duché à feu et à sang, jusqu'au jour où, sa mère lui révélant le secret de sa naissance, il part faire pénitence à Rome, et y meurt en odeur de sainteté.

Dans cette histoire édifiante, le scénario hagiographique de la *mater mediatrix* subit un renversement significatif : c'est le péché de la mère, sa révolte contre Dieu, qui entraîne la sainteté du fils.

1 — Cf. J. Delumeau, *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, Paris, Editions du Cerf, 1992 ; Y. Ferroul, « Mère et fils au XII^e siècle : à propos de Guibert de Nogent », *Bien dire et bien apprendre*, 9, 1991, pp. 91-100 ; id., « Devenir adulte : l'exemple de Guibert de Nogent », *Cahiers du CRISIMA* (Université de Montpellier III), 1 (*Initiation, Apprentissage, Education au Moyen Âge*), 1993, pp.155-164.

2 — La liste des versions envisagées dans cette étude est donnée en annexe, ainsi que les abréviations utilisées.

L'hérédité n'est plus un *fatum*, ou plutôt, si elle reste encore une parole illocutoire (le pacte satanique, orienté vers un but), le héros s'applique à la contredire, dès la scène de l'aveu, pour construire le destin qu'il s'est lui-même choisi :

« Mere », fait il, « or est li termes
que de vous me couvient partir » (*Ro.*, v. 452-453)

Rôle fondateur où le roman prend sa source, la mère est amenée à disparaître, ou à s'amender. Elle s'assimile à un péché originel d'où procèdent le sacrifice et la rédemption du héros. La duchesse de Normandie incarne la figure topique de la femme, toujours encline à la faute. Doublement coupable, dans sa chair et par sa langue, elle partage avec son fils les conséquences de ses écarts, mais bénéficie, dans les réécritures tardives de la légende, de circonstances atténuantes qui la réhabilitent.

Le péché de la chair

« *Malmariée* » ou épouse rebelle ?

La dame commet une première faute, dans sa chair. Elle ne remplit pas la fonction matricielle que l'on attend d'elle, le *debitum* conjugal. Lorsque le duc de Normandie la choisit comme épouse, il cède aux conseils de ses barons qui lui montrent la nécessité d'assurer sa descendance pour la stabilité du duché³. Le portrait physique et moral de la jeune promise offre les garanties du lignage qu'elle enfantera : beauté et noblesse s'y conjuguent, auxquelles s'ajoute, dans certaines versions du texte, l'assurance de sa piété et de sa docilité⁴. Portrait trompeur, charme illusoire : les calculs du duc et de ses barons se trouvent démentis. Car l'union se révèle stérile et, de surcroît, l'épouse se révolte contre son sort.

Que signifie cette stérilité ? A n'en pas douter, un châtiment de Dieu, mais dont on ignore la cause. Au XII^e siècle, l'aristocratie laïque ne peut donner qu'une interprétation négative à une situation qui compromet ses ambitions lignagères et politiques. Ce point de vue prédomine dans la plupart des réécritures de *Robert le diable*. Seul l'incunable, repris par l'édition de Nodier, voit dans la stérilité du couple le signe de la faveur divine,

3 — *Ro.*, v. 9-14 ; *Dit.*, v. 25-28 ; *Inc.*, p. 2 ; *Castilhon*, p. 3 ; *Nodier*, p. 3.

4 — *Ro.*, v. 20 ; *Dit.*, v. 34 ; *Chr.*, f°10 (« juste et devote ») ; *Inc.*, pp. 2-3 ; *Castilhon*, p. 6 (« candeur, simplicité des mœurs, douceur et délicatesse des sentiments ») ; *Nodier*, p. 4.

car aucunes fois c'est grant proffit a l'homme et a la femme de non avoir enfans et seroit plus profitable aux peres et meres n'avoir jamais engendré que par faulte d'enseignemens eulx et les enfans estre damnés⁵.

En effet, les théologiens de la fin du Moyen Age ont pu associer les mariages stériles à la gloire de l'Eglise ; parfois même, cette épreuve bénie conduit à la canonisation des époux, à condition qu'ils aient toujours vécu un amour sincère, dans la crainte de Dieu⁶. Mais dans notre roman, la duchesse de Normandie se sent frustrée, humiliée par le refus divin qui l'accable. Si certaines versions suggèrent une incompatibilité entre les deux époux, une mésalliance⁷, dans l'édition de Castilhon, la femme assume à elle seule la responsabilité du drame :

« Peut-être est-ce moi que le ciel punit en nous refusant des enfants » (p. 12).

Depuis l'Ancien Testament, la stérilité est ressentie comme essentiellement féminine, et notre héroïne appartient à la lignée de ces femmes maudites dans leur chair, Sarah, Rebecca ou Rachel, qui se sentent abandonnées par un Dieu sourd à leur appel⁸.

Toutefois, si le motif de la culpabilité féminine caractérise toutes les versions de *Robert le diable*, il n'est pas toujours associé à la stérilité. Dans les *Chroniques de Normandie*, l'épouse est coupable parce qu'elle refuse de « gesir o son mary » (f°10). En se déroband au devoir du lit conjugal, elle manifeste une propension à la révolte, qui va favoriser sa chute.

La procréation diabolique

Femme stérile, femme insoumise, dans tous les cas, la femme apparaît comme un être vulnérable, prompt à la colère, qu'elle manifeste soit par le retrait de sa confiance en Dieu, soit (dans les *Chroniques*) par le refus de satisfaire le désir de l'époux. Or la colère entraîne un relâchement de la vigilance, une moindre résistance aux séductions du Mal : le diable en profite pour accomplir ses desseins. L'invocation lancée à Satan par la duchesse

5 — *Inc.*, p. 3 ; cf. *Nodier*, p. 5.

6 — Cl. Opitz, dans *Histoire des femmes en Occident*, t. 2 (sous la dir. de G. Duby, M. Perrot et Chr. Klapisch-Zuber), Paris, Plon, 1991, chap. 9 (« Contraintes et libertés : 1250-1500 »), p. 297.

7 — *Dit*, v. 49-59 ; *Inc.*, p. 4 ; *Nodier*, p. 6.

8 — C. Chaliel, *Les Matriarches (Sarah, Rebecca, Rachel et Léa)*, Paris, Editions du Cerf, 1985, pp. 38-40.

se au moment de l'accouplement conjugal confère à Robert, conçu à l'instant même, une hérédité démoniaque qui annule le capital biologique de son père naturel, le duc de Normandie. Deux variantes s'observent dans la tradition tardive de la légende. L'adaptation d'Eugène Scribe ne recourt pas au motif de la stérilité mais présente la dame comme coupable d'avoir consenti à un mariage diabolique : le héros est engendré par Satan lui-même. Dans l'édition de Castilhon, la duchesse Mathilde, après avoir interrogé en vain « tous les secrets de la médecine » et « ceux de la chimie des Arabes » (p. 12), s'en remet à « la superstition la plus absurde » : elle va trouver un Juif qui passe pour rendre la fécondité aux femmes stériles. Un mauvais génie surgit lors de la consultation et profite de l'évanouissement de Mathilde pour abuser d'elle. Mais la naissance de Robert repose sur un malentendu, qui n'est dissipé qu'à la fin du récit. Dieu ayant exaucé, à leur insu, les prières des deux époux, la duchesse est déjà enceinte lors du viol. Ne pouvant rien contre la mère, le mauvais génie intervient alors contre le fils, en lui dictant un comportement mauvais.

Si le remaniement d'Eugène Scribe est le seul à exploiter véritablement le motif de la procréation démoniaque, toute l'histoire de *Robert le diable* repose sur cette croyance. Or le roman est né à une époque où, précisément, cette question retient l'attention des théologiens et des clercs, soucieux de contrôler les superstitions populaires⁹. On y trouve un écho des débats de l'époque. Sur le plan doctrinal, d'une part, on s'efforce de refuser aux démons la possibilité d'avoir un commerce charnel avec une femme, et l'on fait d'eux des esprits immatériels. Telle est bien la tendance générale attestée dans *Robert le diable*, à l'exception des versions « grand public » de Castilhon et de Scribe qui font intervenir le personnage de l'incube, dans la tradition merlinesque et sans doute aussi pour l'effet « moyennâgeux ». Sur le plan politique, d'autre part, la naissance diabolique apparaît comme un facteur de prestige. On en a des exemples avec l'histoire du Chevalier au Cygne, ancêtre des ducs de Bouillon, et celle de Mélusine, à la gloire des Lusignan ; Richard Cœur de Lion lui-même a voulu donner à la dynastie des Plantagenêts la grandeur d'une origine satanique. Or la légende de *Robert le diable*, telle qu'elle figure dans les *Chroniques*, remplit ce rôle en dotant les ducs de Normandie d'un ancêtre prestigieux. Enfin, un dernier

9 — J. Berlioz, « Pouvoirs et contrôle de la croyance : la question de la procréation démoniaque chez Guillaume d'Auvergne (vers 1180-1249) », *Razo*, 9, 1989, pp. 5-27.

témoignage confirme le succès de ce motif au XII^e siècle, et a pu influencer notre roman : dans son autobiographie, Guibert de Nogent raconte comment, une nuit, avant sa naissance, sa mère, seule et désespérée (son époux étant retenu en captivité), fut assaillie par le diable qui vint se coucher sur elle et l'oppressa, jusqu'à ce qu'un esprit bienfaisant l'en délivrât en invoquant l'aide de la Vierge.

Car l'intervention du diable et de ses acolytes est toujours liée à une parole, qui la favorise ou (dans le dernier cas cité) l'exorcise. « Malmariée » ou épouse rebelle, mais toujours coupable dans sa chair puisqu'elle refuse de donner des fruits, et dans son esprit puisqu'elle renie Dieu pour s'abandonner à des puissances mauvaises, la duchesse de Normandie l'est aussi par un usage répréhensible de sa langue.

Le péché de la langue

La parole fondatrice

Le blasphème occupe, lui aussi, la réflexion des théologiens du XII^e siècle, qui le définissent comme la conséquence de l'orgueil ou de la colère, et en précisent les différentes manifestations¹⁰. Parmi celles-ci, le déni de la toute-puissance divine et la contestation des voies du Seigneur. Tel est bien le péché dont se rend coupable la duchesse de Normandie lorsqu'elle condamne l'iniquité du Ciel, qui gaspille ses faveurs en accordant une abondante progéniture à des pauvresses, puis lorsqu'elle pose l'efficacité de Satan comme supérieure à celle de Dieu¹¹. Le blasphème porte atteinte à la majesté divine. C'est, par le moyen de la colère, une parole diabolique : le blasphémateur est un possédé. La violence verbale dont fait preuve la duchesse de Normandie ne saurait donc être mise au compte d'une simple crise de jalousie, à laquelle se laissent souvent aller les héroïnes frappées par la stérilité, comme dans le lai de *Fresne* ou le roman de *Galeran de Bretagne*. Ici, le péché de la langue est plus grave, même s'il caractérise encore un vice spécifiquement féminin.

Qu'elle invoque l'aide du diable ou qu'elle prête serment à un Juif peu scrupuleux, la duchesse de Normandie désobéit, par son écart langagier, aux commandements divins. Nouvelle Eve qui

10 — C. Casagrande, S. Vecchio, *Les Péchés de la langue*, Paris, Editions du Cerf, 1991, pp. 173 et suiv.

11 — *Ro.*, v. 37-48 ; *Dil.*, v. 65-68 ; *Inc.*, p. 4 ; *Nodier*, p. 6.

entraîne dans sa déchéance son crédule compagnon (le duc apparaît toujours comme un personnage falot à côté de son épouse), elle incarne les dangers du « mal langage »¹², l'incapacité à assurer la nécessaire « garde » de la langue¹³. Le dominicain Etienne de Bourbon, qui a transcrit la légende de *Robert le diable* sous la forme d'un *exemplum* latin, insiste sur la spécificité féminine du péché de la langue, auquel il consacre plusieurs anecdotes¹⁴. La femme est changeante, mobile, comme la langue qui, située dans un endroit humide, glisse facilement vers le péché, la chute, ou « lapsus ».

Toutefois, deux nuances doivent être apportées à ce sombre tableau. Le sacrement du baptême offre à Robert un remède contre les effets diaboliques de la langue : en déposant un grain de sel dans la bouche du baptisé avant même qu'il apprenne à parler, l'Eglise lui donne une chance de salut. En outre, la parole féminine n'est pas toujours subversive, mais contient aussi un pouvoir démiurgique, fécondant. Eve n'est-elle pas la mère de l'humanité ? On observe, dans la légende de *Robert le diable*, la concomitance de la parole avec l'acte sexuel. La parole détient en elle-même une force vitale, essentielle à la fécondation : en inspirant à la duchesse de Normandie le pacte fatal (et fœtal...), le diable revendique, à l'égal de Yahvé, un Verbe à valeur de semence¹⁵. Mais si la malheureuse enfante d'abord, par sa mauvaise parole, un être maudit, elle va lui permettre de renaître meilleur, par son aveu rédempteur.

Le secret et l'aveu

Entre ces deux étapes (le péché de la langue et sa confession) : le secret. Dans l'un des manuscrits du roman, Robert reproche à sa mère de n'être jamais « clere »¹⁶ à son égard. La duchesse assume à la fois le poids de l'enfant et celui de la parole qui l'a conçu. Le duc ne devine pas le mystère de la procréation diabolique (ou du moins, procréation assistée par le diable), et attribue à ses œuvres la naissance, sinon la méchance-

12 — D. Régner-Bohler, dans *Histoire des femmes*, op. cit., chap. 12 (« Voix littéraires, voix mystiques »).

13 — C. Casagrande, S. Vecchio, op. cit., pp. 98-99.

14 — M. Vincent-Cassy, « Péchés de femmes à la fin du Moyen Age », *La Condicion de la mujer en la Edad Media* (actes du colloque de la Casa Velazquez, nov. 1984), Madrid, Universidad Complutense, 1986, pp. 501-517 (*exempla* n°235-246 de l'édition d'A. Lecoy de La Marche).

15 — D. James-Raoul, *La Parole empêchée dans la littérature arthurienne*, Paris, Champion, 1997 (*Nouvelle Bibliothèque du Moyen Age*, 40), pp. 257-261 (« Parole et plaisir associés »).

16 — *Ro.*, v. 386 (var. du ms. BN, fr. 24405).

té, de Robert. Celui-ci, d'ailleurs, lorsque la grâce divine vient soudain l'éclairer, au terme de ses « enfances » criminelles, va spontanément trouver sa mère pour connaître l'origine de ses déviances.

Intervient alors le motif de la « mère dénonciatrice du crime », dont un article de Régine Colliot a souligné la permanence littéraire à travers les siècles¹⁷ : une mère dévoile à son fils anxieux un crime passé dont les effets se prolongent dans le présent. La scène de l'aveu, dans notre roman, met en lumière une substitution coupable (celle du diable qui a usurpé au duc de Normandie ses prérogatives conjugales) et amorce le processus d'individuation du héros : en obligeant sa mère à avouer ce qu'il ressent comme un inceste (comme le fera, plus tard, Hamlet), Robert se délivre du conflit œdipien pour aller réaliser, seul, sa vocation personnelle.

Selon Régine Colliot, cet entretien laisse transparaître l'amour du fils pour la mère et réciproquement¹⁸. De fait, déjà auparavant, en demandant à son époux d'adober leur fils¹⁹, la duchesse entoure celui-ci d'une sollicitude complice, espérant laver la souillure originelle par l'efficace d'un rite initiatique. Puis, en confessant sa faute, elle sacrifie son honneur pour le salut de Robert. Quant à lui, il nourrit à l'égard de sa mère des sentiments qui évoluent au fil des réécritures. Dans les versions les plus anciennes (roman, *exemplum*), l'élan qui l'amène à chercher auprès d'elle la réponse au mystère de sa naissance peut encore s'expliquer comme une marque de confiance, d'attachement filial, voire de jalousie envers l'amant supposé ; mais les menaces dont il use pour la forcer à parler, puis le silence méprisant qui accompagne son départ, sans un mot de consolation, traduisent le reniement d'un fils déçu par l'auteur de ses jours. En revanche, à partir du XIV^e siècle, avec le *Dit*, puis dans les textes qui suivront²⁰, la scène de l'aveu se déroule dans une atmosphère sinon plus sereine, du moins propice à l'épanchement des cœurs : dès son arrivée, Robert rassure quant à ses intentions sa

17 — R. Colliot, « Un rapport dramatique mère/enfant dans le récit médiéval : la mère dénonciatrice du crime », *Senefiance*, 26 (*Les relations de parenté dans le monde médiéval*), 1989, pp. 163-176.

18 — *Ibid.*, p. 166.

19 — L'*exemplum*, le Miracle et la version de Scribe omettent cet épisode. Les deux premiers textes privilégient la conversion spirituelle du héros ; quant au troisième, il ne parle pas de ses « enfances ».

20 — A l'exception des *Chroniques*, où il n'y a ni secret, ni aveu : Robert se convertit sans recourir à sa mère, « par la grace du Saint Esperit » (f° 11 v°).

mère effrayée par l'aspect du chevalier encore sanglant de ses derniers crimes. On peut mesurer l'écart qui sépare l'entrée en matière dans le roman,

« Si le me contés esraument,
car se vous i mentés granment,
ceste espée tranchant et bele
ferai je boivre en vo cervele ! » (v.425-428),

et celle dans l'édition de Castilhon,

« Ah ! madame... écoutez ; ce n'est qu'en tremblant que j'ose vous communiquer mes funestes idées. Le duc de Normandie passe avec raison pour le meilleur des princes, vous êtes adorée pour votre bonté, et moi, je suis abhorré, et, pour comble de maux, je le mérite. Non, je ne suis pas votre fils... » (p. 41).

La parole séparatrice laisse place à une parole réparatrice. Mais c'est dans le livret d'Eugène Scribe que cet amour réciproque atteint sa plus forte intensité dramatique. Robert pleure la mort de sa mère, et découvre avec émotion le testament qu'elle a écrit à son intention et où elle l'engage à fuir « les conseils audacieux du séducteur qui [l']a perdue »²¹.

Coupable, la mère entraîne son fils dans sa chute mais il semble bien que celui-ci ne soit pas seul à s'en relever : le châtiement qui frappe la duchesse de Normandie s'adoucit dans les remaniements successifs de la légende.

Les conséquences du péché

Telle mère, tel fils

Les effets de la culpabilité maternelle se lisent avant tout dans le comportement initial de Robert. Dès sa naissance, il se révèle possédé du diable. Sa violence apparaît comme la conséquence héréditaire de la propension de la duchesse à la colère. Ce qui n'était que faiblesse temporaire chez l'une devient une qualité permanente chez l'autre. Puis la pénitence du fils touche l'organe par lequel a péché la mère : la langue. La parole excessive de la duchesse entraîne la « parole empêchée » de Robert : celui-ci, pour mériter son salut, doit feindre la mutité et disputer sa nourriture aux chiens -ce qui revient à perdre sa dignité humaine et à

ne garder de la bouche que sa fonction sensuelle. Les deux personnages se caractérisent par deux infirmités, deux dysfonctionnements langagiers (le trop et le pas assez) dont le dernier trahit, dans les mentalités médiévales, une obscure déviance. Déjà, par l'obligation du secret, la duchesse a purgé une partie de sa peine. Or l'aphasie, volontaire ou non, est souvent, depuis l'Antiquité, liée à un viol ou à l'inceste ; comme l'écrit Danièle James-Raoul,

menace latente planant sur l'être, ce nœud de chair et de sang noue les langues et astreint au silence le protagoniste, que celui-ci hérite de la faute ou la commette lui-même²².

Le symptôme de la « parole empêchée » dans notre roman s'observe non seulement chez la duchesse et son fils mais aussi chez la fille de l'empereur de Rome, muette de naissance à la suite, dit-on, d'un mystérieux « pechié »²³. Comme elle, Robert paie une faute commise par l'un de ses parents. Victime innocente, il obtient, au terme de plusieurs années de silence, le rachat de son âme. La langue déliée, la parole retrouvée, le restaurent dans la communauté des enfants de Dieu, du Verbe créateur. L'aveu final, par lequel il décline son identité devant les Romains assemblés (qu'il a délivrés de l'invasion turque) remplit une fonction libératrice. En revanche, l'aveu précédent, auquel la duchesse a dû se livrer devant lui, confesse une faute qui attend encore sa punition.

Le châtiment de la mère

En effet, dans la plupart des versions, la pénitence du fils contribue à venger le père (le duc de Normandie, victime de la substitution diabolique) ; d'ailleurs, Robert, au moment de partir pour Rome, lui transmet son salut respectueux²⁴. En s'illustrant dans la guerre contre les Turcs, le pénitent honore son ascendance chevaleresque. Mais ses mérites ne profitent pas à la duchesse, qui doit porter seule le lourd fardeau de sa peine.

Elle est d'abord punie dans sa chair, par les souffrances de l'accouchement. « Tu enfanteras dans la douleur », avait prédit Yahvé à Eve pécheresse. La duchesse, qui a laissé le Mal entrer en elle, subit un véritable supplice, pendant un mois. Puis elle expie sa faute par l'épreuve de la solitude et du désespoir : son fils

22 — D. James-Raoul, *op. cit.*, p. 36.

23 — *Ro.*, v. 981.

24 — *Dit*, v. 368-369 ; *Mir.*, v. 776-777 ; *Inc.*, p. 16 ; *Nodier*, p. 19.

l'abandonne et elle ne peut espérer trouver de consolation auprès de son époux, dont la sépare le terrible secret. Mais, à partir de là, son sort diffère selon les textes.

Dans le roman, l'*exemplum* et les *Chroniques*, rien n'est dit sur l'éventuel repentir de la duchesse. Elle meurt, ou disparaît du récit, sans avoir été pardonnée, « pour le courroux de son enfant »²⁵. Si le père disparaît aussi dans le scénario initial, son remariage, dans les *Chroniques*, répond à l'intention lignagère de ce remaniement écrit à la gloire des ducs normands. Quoi qu'il en soit, ces trois versions se caractérisent par un dénouement ascétique. Au terme de sa pénitence, Robert choisit de se retirer du monde pour finir sa vie dans un ermitage ; sa sainteté se révélera par des miracles posthumes. L'idéologie cléricale et le message spirituel prédominant dans ces œuvres : le sort de la femme impure y importe moins que la perfectibilité de l'individu qui s'efforce de construire son salut et de mériter à nouveau la grâce du baptême. Si Robert, durant ses « males enfances », s'est rendu coupable d'homicide, il a nui à son prochain, non à Dieu : en cela, il apparaît moins coupable que sa mère. Le Moyen Âge considère le blasphème comme le plus grave des péchés ; irrémissible dans cette vie aussi bien que dans l'Au-delà, il mérite l'Enfer.

Les autres réécritures de la légende réhabilitent le personnage de la mère. Or cette innovation coïncide avec un nouveau dénouement, de type mondain. Robert épouse la fille de l'empereur de Rome, rentre avec elle en Normandie où il sauve sa mère, devenue veuve, des assauts d'un seigneur arrogant²⁶. Seul le Miracle s'achève sans revenir sur le sort de la duchesse, mais la tendresse avec laquelle Robert l'a quittée, au moment de l'aveu, offre un gage de réconciliation. Ainsi la tradition tardive de la légende témoigne, par le pardon accordé à la mère, d'une idéologie laïque dans laquelle l'individu construit son salut en même temps que celui des siens : la quête du Paradis devient compatible avec celle du bonheur familial et de la puissance politique. La duchesse ne se réduit plus à l'incarnation du péché originel, mais symbolise la grandeur et la survie du lignage. Restituée dans sa dignité maternelle et dans ses attributions féodales, elle permet à son fils, qui la rétablit à la tête de son duché, de mettre en œuvre sa chevalerie rénovée. La fatale substitution du début devient ici une substitution salutaire : ce n'est plus le diable, mais

25 — *Chr.*, f°11 v°.

26 — L'édition de Nodier, plus rapide, mentionne seulement les retrouvailles de la mère et du fils, et omet l'épisode de l'usurpateur.

Robert, « l'homme-Dieu », qui prend la place du duc de Normandie pour exaucer la prière de sa dame.

Coupable dans sa chair, qui se refuse au *debitum* conjugal, coupable par sa langue, qui manifeste son *hybris*, la mère de Robert le diable introduit dans l'univers romanesque le Mal nécessaire à l'aventure initiatique du héros. Le personnage de la duchesse joue le rôle d'un déclencheur, amorçant le mécanisme du récit.

Ce roman d'apprentissage, qui retrace la conversion du héros à une vie nouvelle, sa rébellion à l'encontre des desseins maternels, évoque, à plusieurs aspects, l'histoire de Perceval. De part et d'autre, une mère tente d'effacer chez son fils les effets de l'hérédité paternelle : la Veuve Dame de la « gaste » forêt éloigne le « nice » sauvageon du monde chevaleresque, tandis que la duchesse de Normandie, par l'initiative de l'adoubement, tente de l'y introduire. Dans les deux cas, la mère doit avouer à son enfant le mystère de sa naissance et se retrouve abandonnée à son sort et à ses larmes. Dès lors qu'il échappe à l'emprise maternelle, le héros n'est plus appelé « mon fils », mais acquiert un nom – Perceval ou Robert. Enfin, une dernière ressemblance s'observe dans la passation de pouvoir qui confie à un ermite le soin de compléter l'éducation délivrée par la dame à son fils.

L'ermite. Cette figure nourricière, qui héberge le pénitent, lui permet de renaître meilleur et, dans les versions à dénouement ascétique, l'accueille de nouveau à la fin de ses jours, incarne la charité christique, la puissance de l'amour divin : en ce sens, il apparaît bien comme une nouvelle figure de la mère. Au XII^e siècle, en effet, et notamment avec Bernard de Clairvaux, une imagerie de la maternité sert à caractériser, métaphoriquement, le Christ et certains religieux²⁷. La légende de *Robert le diable* illustrerait alors un nouveau type de substitution : au couple parental diable/duchesse succède, pour la renaissance du héros, l'intervention de Dieu notre père et de Jésus « notre mère ».

Elisabeth GAUCHER

27 — C. Walker Bynum, *Jesus as Mother. Studies in the Spirituality of the High Middle Ages*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 1982.

Annexe

	Péché de la chair	Péché de la langue	Confession	Châtiment	Fin
Ro. ²⁸	stérilité	vœu au diable	violence	mort	ascétique
Ex. ²⁹	stérilité	vœu au diable	violence	disparaît	ascétique
Dit ³⁰	stérilité	vœu au diable	amour filial	réhabilitation	mondaine
Mir. ³¹	stérilité	vœu au diable	amour filial	disparaît	mondaine
Chr. ³²	refus du <i>debitum</i>	vœu au diable	0	mort	ascétique
Inc. ³³	stérilité	vœu au diable	amour filial	réhabilitation	mondaine
Castilhon ³⁴	stérilité	pacte avec un Juif	amour filial	réhabilitation	mondaine
Nodier ³⁵	stérilité	vœu au diable	amour filial	réconciliation	mondaine
Scribe ³⁶	mariage diabolique	0	0	mort	mondaine

28 — *Robert le diable*, éd. E. Löseth, Paris, 1903 (Société des Anciens Textes Français) [fin XII^e s.].

29 — *Exemplum* publié dans *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil d'Etienne de Bourbon*, éd. A. Lecoy de La Marche, Paris, 1877 (Société de l'Histoire de France), § 168 [XIII^e s.].

30 — *Le Dit de Robert le diable*, éd. Karl Breul, dans *Mélanges A. Tobler*, Halle, 1895, pp. 464-509 [XIV^e s.].

31 — *Miracles de Notre Dame par personnages*, éd. Gaston Paris et Ulysse Robert, t. VI, Paris, 1881 (Société des Anciens Textes Français), n° 33, pp. 2-77 [XIV^e s.].

32 — *Chroniques de Normandie* : édition en préparation par Madame Gillette Labory (Paris, IRHT), que nous remercions de nous avoir communiqué le texte des folios 10 et 11, où figure la légende de Robert le diable [XIV^e s.].

33 — Incunable [1495] : Paris, Bibliothèque Nationale, Rés. Y² 712.

34 — Edition de Jean de Castilhon, dans la Bibliothèque Bleue [XVIII^e s.] : Paris, Bibliothèque Nationale, Y² 6196.

35 — Edition précédée d'une introduction de Charles Nodier, Paris, Belin-Leprieux éditeur, 1843 (Nouvelle Bibliothèque Bleue). Nous remercions M. Georges Dotin de nous avoir communiqué cette édition.

36 — Livret écrit par Eugène Scribe pour l'opéra de Meyerbeer [1831], publié dans *L'Avant-Scène Opéra*, 76, juin 1985.